



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 mai 2008  
Français  
Original : anglais

## Soixante-deuxième session

Points 140 et 150 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti

## Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2006/07 . . . . .	489 207 100
Dépenses de 2006/07 . . . . .	484 020 100
Solde inutilisé de 2006/07 . . . . .	5 187 000
Crédit ouvert pour 2007/08 . . . . .	535 372 800
Dépenses prévues pour 2007/08 <sup>a</sup> . . . . .	535 368 400
Montant prévu du solde inutilisé de 2007/08 <sup>a</sup> . . . . .	4 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09 . . . . .	575 103 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09 . . . . .	574 916 500

<sup>a</sup> Prévisions au 31 mars 2008 (voir annexe I).

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 19 et 26, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 186 700 dollars l'enveloppe proposée



**dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Il ne traite donc dans le présent document que des ressources de la MINUSTAH et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et ceux sur lesquels il s'est fondé pour examiner le financement de la Mission figure à la fin du présent rapport.

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007**

4. Dans sa résolution 60/18 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la MINUSTAH, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, un crédit d'un montant brut de 489 207 100 dollars (montant net : 479 808 400 dollars) pour le fonctionnement de la Mission. Le montant intégral de ce crédit a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses relatives de l'exercice considéré se sont élevées à un montant brut de 484 020 100 dollars (montant net : 474 706 600 dollars). Le solde inutilisé de 5 187 000 dollars représente donc, en chiffres bruts, 1,1 % de la totalité du crédit ouvert (voir A/62/631, sect. III.A). Les économies réalisées s'élèvent à un montant brut de 34 226 200 dollars et les dépassements de dépenses à un montant brut de 29 039 200 dollars.

5. Le solde inutilisé tient en grande partie aux économies réalisées :

a) Au titre du personnel militaire et de police, dont le montant brut s'élève à 19 645 000 dollars (7,4 %), les effectifs militaires (6 779 hommes) ayant été moindres que prévu au budget (7 500 hommes), compte tenu d'un retard dans le déploiement et du fait que le Conseil de sécurité a décidé par sa résolution 1702 (2006) de ramener les effectifs militaires à 7 200 hommes;

b) Au titre du personnel de police, dont les effectifs moyens (732 hommes) ont été moindres que prévu au budget (897 hommes);

c) Au titre du personnel civil, dont le montant brut s'élève à 4 154 600 dollars (4,2 %), s'agissant essentiellement du personnel recruté sur le plan international, en raison du taux moyen de vacance de postes plus élevé pour ce personnel; et

d) Au titre des transports aériens, à hauteur de 7 146 700 dollars (28,2 %) en raison des retards dans l'achat de services de météorologie et de matériel de lutte contre l'incendie (voir commentaires ci-dessous, par. 33).

6. Les dépassements de crédit tiennent en particulier :

a) Aux dépenses de personnel civil recruté sur le plan national en raison de la révision du barème des traitements;

b) À divers objets de dépense, notamment les services de maintenance, les services de construction et les fournitures d'entretien du fait de l'ouverture de 19 nouveaux locaux, dont 4 remplaceront les locaux auparavant fournis par l'État hôte et 15 sont destinés à un nouveau bataillon;

c) Aux frais de voyage liés aux déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission effectués par des membres de la police des Nations Unies et à l'augmentation des voyages liés aux élections;

d) Aux transports terrestres résultant de l'achat de trois autopompes aviation et au règlement des factures liées à l'achat de six dépanneuses au cours de l'exercice précédent; et

e) À l'achat de pièces de matériel de transmissions lié à l'ouverture de 13 centres de transmission, au lieu des 9 qui étaient prévus au budget.

7. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2007, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSTAH depuis sa création s'établissait à 1 785 348 000 dollars. Les paiements reçus au 31 décembre 2007 se chiffraient à 1 366 530 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 418 818 000 dollars. Au 31 mars 2007, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 174 200 000 dollars et la réserve opérationnelle portant sur trois mois à 90 154 000 dollars (non compris les remboursements aux pays fournisseurs de contingents). Le Comité consultatif a également été informé que le solde de trésorerie restant, d'un montant de 84 046 000 dollars, était suffisant pour continuer à rembourser les sommes dues aux pays fournissant des contingents à la prochaine échéance, soit avril 2008.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2007, le montant des remboursements versés aux États Membres au titre des contingents depuis la création de la Mission s'élevait à 277 990 000 dollars, un montant total de 63 445 000 dollars étant dû aux États Membres. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, un montant de 147 747 000 dollars avait été remboursé aux États Membres depuis la création de la Mission et, au 31 décembre 2007, le montant dû s'élevait à 40 499 000 dollars. Les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents avaient été vérifiées jusqu'en septembre 2007 et les montants correspondants réglés jusqu'en mars 2007. Depuis la création de la Mission, 37 demandes d'indemnisation liées à des cas de décès ou d'invalidité avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 157 000 dollars; au 31 mars 2008, il y avait cinq demandes en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 1 889 000 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2008, le tableau d'effectifs de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 se présentait comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés<sup>a</sup></i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes ou déploiement tardif (pourcentage)</i>
Contingents	7 200	7 049	2,1
Police des Nations Unies	951	939	1,3
Unités de police constituées	1 000	998	0,2
Personnel recruté sur le plan international	522	488	6,5
Personnel recruté sur le plan national	1 213	1 145	5,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48	42	12,5
Volontaires des Nations Unies	225	200	11,1

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

11. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (voir annexe I). Au 31 mars 2008, le montant brut des dépenses s'élevait à 463 581 900 dollars. Le Comité consultatif note que le montant brut total des dépenses prévues pour l'exercice 2007/08 s'élève à 535 368 400 dollars, pour des crédits d'un montant brut de 535 372 800 dollars.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

12. Le mandat de la MINUSTAH a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004), et prorogé jusqu'au 15 octobre 2008 dans la résolution 1780 (2007). Dans ses résolutions 1702 (2006) et 1743 (2007), le Conseil a confié à la MINUSTAH de nouvelles responsabilités dans plusieurs domaines, notamment le renforcement des capacités et la consolidation des institutions à tous les niveaux, ainsi que le renforcement des institutions de l'État, en particulier à l'extérieur de Port-au-Prince; la réforme de l'appareil judiciaire et pénitentiaire; la réorganisation de la Police nationale d'Haïti; et l'appui au Gouvernement haïtien pour enrayer les trafics transfrontières illicites de stupéfiants et d'armes et autres activités illégales. Dans sa résolution 1780 (2007), le Conseil a encore élargi le mandat de la Mission afin que celle-ci mette ses compétences techniques à la disposition du Gouvernement haïtien pour l'aider à suivre une approche globale de la gestion des frontières, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de l'État, et afin aussi qu'elle déploie des patrouilles le long des frontières maritimes et terrestres à l'appui des activités menées par la Police nationale d'Haïti. À cet égard, la Mission prévoit de déployer en mer 16 patrouilleurs (voir ci-dessous, par. 16).

13. **Le Comité consultatif prend note des améliorations apportées à la présentation du budget de la MINUSTAH, mais estime que les propositions relatives aux effectifs qui y sont énoncées sont inutilement compliquées et exigent des clarifications et des explications. Il compte qu'à l'avenir les demandes qui lui seront présentées seront sans ambiguïté (voir aussi les observations formulées au paragraphe 27 ci-après).**

## B. Ressources nécessaires

14. Le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2008/09 se chiffre à un montant brut de 575 103 200 dollars (montant net : 561 958 300 dollars), ce qui représente une augmentation de 39 730 400 dollars, soit 7,4 %, en chiffres bruts, par rapport au crédit de 535 372 800 dollars réparti en 2007/08. Le Secrétariat, sur la demande du Comité, a présenté un tableau détaillé de l'augmentation du budget pour l'exercice 2008/09 (voir annexe II). Le budget prévoit le déploiement de 7 060 membres des contingents militaires, 951 membres de la police des Nations Unies, 1 140 membres des unités de police constituées, 532 membres du personnel recrutés sur le plan international, 1 206 membres du personnel recrutés sur le plan national, 100 agents temporaires, 220 volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fourni par des gouvernements.

### 1. Contingents et effectifs de la police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08</i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
Contingents	7 200	7 060	(140)
Police des Nations Unies	951	951	–
Unités de police constituées	1 000	1 140	140

15. Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 au titre des contingents et des effectifs de police civile se chiffre à 281 788 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 26 343 200 dollars, soit 10,3 %, par rapport au crédit de 255 444 800 dollars réparti en 2007/08. Comme il ressort des informations fournies au Comité consultatif, les dépenses additionnelles liées aux voyages du personnel militaire, de police et des unités de police constituées tiennent essentiellement à l'augmentation des coûts d'affrètement des aéronefs, le coût moyen d'un voyage aller-retour étant estimé à 2 050 dollars par personne pour le personnel des contingents (contre 1 025 dollars en 2007/08) et à 1 876 dollars par personne pour les officiers d'état-major (contre 1 400 dollars en 2007/08), ainsi qu'à l'augmentation du coût des rations, suite à une augmentation du coût contractuel des rations, de l'eau en bouteille et des rations de combat. L'augmentation des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents et des frais de transport tient au déploiement proposé de 16 patrouilleurs aux fins des activités des patrouilles côtières pour aider le Gouvernement haïtien, conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité. L'accroissement des coûts résulte aussi du fait que 101 officiers d'état-major perçoivent une indemnité de subsistance (missions), cette indemnité n'étant plus remboursée aux pays fournisseurs de contingents aux taux standards, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, ainsi que de l'augmentation du taux de l'indemnité de subsistance (missions) à compter de juillet 2007.

16. Les estimations relatives au matériel appartenant aux contingents tiennent compte du déploiement de 16 patrouilleurs et se chiffrent à 38 814 800 dollars, soit une augmentation de 4 641 600 dollars (13,6 %) par rapport au crédit réparti en 2007/08. Les prévisions de dépenses relatives au carburant sont prises en compte au titre des dépenses opérationnelles et des transports maritimes ou fluviaux et se chiffrent à 1 038 900 dollars, soit une augmentation de 840 900 dollars (424,7 %) par rapport au crédit réparti en 2007/08. Le Comité consultatif a été informé, suite à

sa demande, que le coût mensuel d'un patrouilleur était estimé à 21 698,06 dollars, et que le coût de 16 patrouilleurs serait estimé à 4 166 028 dollars par an. Le Comité consultatif a également été informé que les négociations avec un pays susceptible de fournir des contingents se poursuivaient. Le pays en question procédait à une visite de reconnaissance auprès de la MINUSTAH et les patrouilleurs seraient déployés progressivement de la fin du mois de mai à la fin du mois de juillet 2008. **Le Comité consultatif demande que le Secrétaire général fournisse à l'Assemblée générale des informations actualisées lorsqu'elle examinera le projet de budget.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	522	532	10
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	1 213	1 206	(7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48 <sup>c</sup>	100 <sup>d</sup>	52
Volontaires des Nations Unies	225	220	(5)
Personnel fourni par des gouvernements	16	16	–

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>c</sup> 18 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 30 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national.

<sup>d</sup> 18 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 82 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national.

17. Les prévisions budget pour l'exercice 2008/09 au titre du personnel civil se chiffrent à 128 771 400 dollars, soit une augmentation de 9 952 700 dollars (8,4 %) par rapport au crédit de 118 818 700 dollars réparti en 2007/08.

18. Le projet de budget prévoit les dépenses suivantes : 85 061 200 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, soit une augmentation de 4 314 800 dollars (5,3 %) par rapport à 2007/08; 27 350 000 dollars pour le personnel recruté sur le plan national, soit une augmentation de 3 202 500 dollars (13,3 %); 11 875 700 dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, soit une diminution de 375 400 dollars (3,3 %); et 4 484 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une diminution de 2 060 000 dollars (85 %).

### Recommandations concernant les postes

19. Le Secrétaire général propose de créer les 14 postes ci-après :

- Un poste de chef du Bureau intégré (D-1) et un poste de fonctionnaire de l'information/rédacteur (P-3) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (A/62/720, par. 9);
- Un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile) à la Section du génie de la Division de l'appui à la Mission (ibid., par. 34);
- Trois postes d'agent du Service mobile (2 postes de météorologiste aéronautique et 1 poste de spécialiste de la lutte contre les incendies) à la Section de l'aviation de la Division de l'appui à la Mission (ibid., par. 39);

- Huit postes d'agent du Service mobile (2 postes de responsable du carburant aviation, 4 postes de responsable régional du carburant pour les opérations maritimes et terrestres, 1 poste de fonctionnaire régional chargé de l'approvisionnement et 1 poste d'assistant chargé de détecter les fraudes) à la Section de l'approvisionnement de la Division de l'appui à la Mission (ibid., par. 47).

20. **Le Comité consultatif recommande la création des 14 nouveaux postes proposés, à l'exception d'un seul, le poste P-3 de fonctionnaire de l'information/rédacteur prévu pour le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Il relève que les fonctions y afférentes consisteraient essentiellement à rassembler et à exploiter des informations, qui porteraient surtout sur les questions humanitaires et les questions relatives au redressement économique et à la coopération au service du développement. Il ne recommande pas la création du poste parce qu'il considère que ces fonctions pourraient être remplies par l'équipe de pays ou au moyen d'autres ressources disponibles au sein de la MINUSTAH.**

21. **En ce qui concerne le poste D-1 de chef du Bureau intégré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Comité souligne que le Secrétaire général propose un reclassement vu qu'il demande la suppression du poste P-5 correspondant qui existe déjà et la création simultanée d'un poste D-1. Il ne voit pas d'objection à la création de ce poste mais il est d'avis qu'elle doit être justifiée par l'évolution générale de la situation dans la zone de la Mission, notamment des progrès accomplis dans la lutte contre la violence communautaire (voir par. 39 et 40 ci-après). Il recommande donc que la demande de création du poste D-1 de chef du Bureau intégré soit présentée à nouveau, assortie de nouvelles justifications, dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2009/10.**

22. À ce propos, le Comité consultatif fait valoir qu'il faudrait veiller à améliorer la coordination dans la zone de la Mission, en particulier la collaboration avec l'équipe de pays, en élaborant des directives générales claires plutôt qu'en créant de nouveaux postes. À cet égard, il partage les vues du Comité des commissaires aux comptes sur les directives de planification des missions intégrées (A/62/5 (Vol. II), par. 320 à 325). Lorsqu'il s'est renseigné à ce sujet, il a été informé que des directives opérationnelles de planification des missions intégrées étaient en cours d'élaboration dans le cadre d'une initiative interdépartements et interorganisations dont le Département des opérations de maintien de la paix assurait la coordination.

23. Le Secrétaire général propose : a) de transférer huit postes et de les reclasser simultanément à une classe supérieure ou inférieure dans les bureaux destinataires; et b) d'assurer le transfert standard de 10 postes et positions.

24. Il est proposé de procéder aux transferts et reclassements simultanés ci-après :

- Transfert d'un poste P-5 de la Section des affaires civiles au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour un assistant spécial, dont il est proposé qu'il remplisse ses fonctions à la classe P-5 plutôt qu'à la classe P-4 (A/62/720, par. 8 et 13);
- Transfert d'un poste P-4 du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général à la Section des affaires civiles pour le chef du Groupe

de liaison avec le Parlement, dont il est proposé que le titulaire remplisse les fonctions à la classe P-4 plutôt qu'à la classe P-5 (ibid., par. 8 et 13);

- Transfert d'un poste P-5 de la Section des affaires civiles à la Division de l'appui à la mission pour le chef du budget, dont il est proposé qu'il remplisse ses fonctions à la classe P-5 plutôt qu'à la classe P-4 (ibid., par. 13 et 25);
- Transfert d'un poste P-4 de la Division de l'appui à la mission à la Section des affaires civiles pour le coordonnateur régional de Jacmel, dont il est proposé qu'il remplisse ses fonctions à la classe P-4 plutôt qu'à la classe P-5 (ibid., par. 13 et 25);
- Transfert à la Section des affaires civiles de quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national de la Section de la lutte contre la violence communautaire, dont les titulaires rempliraient les fonctions de deux postes P-2 qu'il est proposé de supprimer et de deux postes d'assistant administratif du Service mobile qu'il est proposé de transférer (ibid., par. 13 et 18).

25. Il est également proposé de procéder aux transferts standard suivants :

- Transfert de deux postes d'assistant administratif (Service mobile) de la Section des affaires civiles : l'un (le poste de responsable de la cession du matériel) à la Section des services généraux de la Division de l'appui à la mission et l'autre (le poste de responsable de la consommation de carburant) à la Section des transports de cette même division (ibid., par. 13, 28 et 43);
- Transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section de la lutte contre la violence communautaire à la Section des achats de la Division de l'appui à la mission (ibid., par. 18 et 32);
- Transfert de quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de la lutte contre la violence communautaire à la Section de l'aviation (1 poste), à la Section des transports (1 poste également) et à la Section de l'approvisionnement (2 postes) (ibid., par. 40, 43 et 47);
- Transfert de trois postes de Volontaire des Nations Unies de la Section de la lutte contre la violence communautaire à la Section des services généraux (1 poste) et à la Section du génie (2 postes) (ibid., par. 28 et 34).

**26. Le Comité consultatif recommande que les transferts et les reclassements proposés soient approuvés, à l'exception du transfert d'un poste P-5 de la Section des affaires civiles au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général. Il estime en effet que la proposition de reclassement du poste d'assistant spécial du Bureau de P-4 à P-5 qui accompagne la proposition de transfert (A/62/720, par. 8 et 13) n'est pas étayée par des informations suffisamment convaincantes.**

**27. Le Comité consultatif note avec préoccupation la proposition qui est faite dans le budget de transférer, et dans certains cas de reclasser, un certain nombre de postes et de positions pour assurer l'exercice de fonctions sans rapports avec eux. Il rappelle que, dans l'intérêt de la discipline et de la transparence budgétaires, les postes vacants dont l'existence n'est plus nécessaire devraient être supprimés et il demande que la création et le reclassement de postes soient pleinement justifiés [voir aussi les rapports du Comité sur la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie**

(A/62/781/Add.1, par. 18) et sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/62/781/Add.3, par. 24)].

28. Le Secrétaire général propose de supprimer les 16 postes et positions dont il est question aux paragraphes 9, 13, 18 et 22 du projet de budget (A/62/720). **Le Comité consultatif recommande la suppression de ces 16 postes et positions.**

29. Le Secrétaire général propose de faire passer le nombre de postes de temporaire de 48 pour l'exercice 2007/08 à 100 pour l'exercice 2008/09 (ibid., par. 38, 46 et 47). Il a été proposé à cet égard de créer 52 postes de temporaire dans les services d'appui intégrés (24 postes d'assistant à la Section du génie; 20 postes de chauffeur à la Section des transports et 8 postes de chauffeur à la Section de l'approvisionnement) (ibid., par. 38, 46 et 47). **Le Comité consultatif recommande la création de ces 52 postes. Il compte que les contrats y relatifs viendront à expiration d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 2008/09.**

30. Le résumé détaillé des propositions de changement que le Secrétariat a établi figure à l'annexe III du présent rapport.

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2007/08</i>	<i>Montant proposé pour 2008/09</i>
161 109 300	164 543 800

31. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 est en hausse de 3 434 500 dollars, soit 2,1 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent.

#### Transports aériens

32. Les prévisions de dépenses relatives aux transports aériens pour l'exercice 2008/09 s'élèvent à 28 882 600 dollars, soit une augmentation de 4 621 900 dollars (19,1 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2007/08. Le Comité consultatif a été informé que le montant proposé par la Mission pour les opérations aériennes concerne 10 hélicoptères (4 hélicoptères commerciaux et 6 hélicoptères militaires), contre 11 au cours de l'exercice 2007/08 (3 hélicoptères commerciaux et 8 hélicoptères militaires). Il été également informé que, du fait de l'augmentation des dépenses contractuelles afférentes aux hélicoptères commerciaux, la location et l'exploitation de ces hélicoptères entraîneraient des dépenses d'un montant estimatif de 16 992 300 dollars, soit une augmentation de 3 905 800 dollars (29,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2007/08. **Il est convaincu que ces dépenses continueront d'être suivies de près et qu'il sera fait en sorte qu'à l'avenir, les procédures d'achat de la MINUSTAH relatives aux aéronefs mettent l'accent sur la rentabilité des investissements.**

33. Le Comité consultatif note que selon le Comité des commissaires au compte, « les aéroports n'avaient pas tous accès aux informations météorologiques et [qu'ils] ne disposaient ni du matériel ni du personnel voulus pour la lutte contre l'incendie » (A/62/5 (Vol. II), par. 254). Il relève à ce propos que la MINUSTAH a acquis trois

camions de pompier au cours de l'exercice 2006/07 et propose d'affecter du personnel sur ses aérodromes au cours de l'exercice 2008/09 (voir par. 19 ci-dessus).

#### **Transports maritimes ou fluviaux**

34. Le Comité consultatif a formulé ses observations sur les prévisions de dépenses au titre des transports maritimes ou fluviaux au paragraphe 16 ci-dessus, lorsqu'il a abordé la question du matériel appartenant aux contingents.

#### **Remplacement du matériel de transmission obsolète**

35. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses relatives à l'achat de matériel de transmission pour l'exercice 2008/09 s'élèvent à 3 999 700 dollars, soit une diminution de 4 218 300 dollars (51,3 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2007/08. Il a été également informé que la Mission a acheté du matériel de transmission en grande quantité pendant l'exercice 2007/08, notamment pour remplacer du matériel endommagé et/ou obsolète. Il relève, au paragraphe 61 du projet de budget (A/62/720), que la réduction des dépenses prévues pour l'exercice 2008/09 s'explique en partie par le remplacement de matériel endommagé et/ou obsolète. Comme suite aux nouvelles mesures, les dépenses prévues au titre des pièces de rechange du matériel de transmission passeraient de 5,5 % à 4 % de la valeur d'inventaire, et seraient donc réduites de 299 190 dollars. **Le Comité consultatif note des améliorations dans la gestion de l'inventaire de la MINUSTAH et compte être tenu informé de la question dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2009/10.**

#### **Projets à effet rapide**

36. Le montant des prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2008/09 s'élève à 1,2 million de dollars pour 75 projets, soit une diminution de 800 000 dollars (40 %) par rapport au montant alloué pour 2007/08, qui était destiné à financer 125 projets. Le Comité consultatif a été informé que des administrateurs recrutés sur le plan national seraient chargés de l'administration au jour le jour de certains projets.

### **4. Autres observations et recommandations**

#### **Engagements non réglés**

37. Le Comité des commissaires aux comptes avait souligné l'importance des engagements non réglés relatifs aux exercices 2004/05 et 2005/06, et fait observer que leur annulation ne saurait être considérée comme une économie budgétaire. Il avait recommandé d'établir plus soigneusement les plans d'achat et de suivre de plus près leur exécution. Le Comité consultatif en a pris note et constate que, désormais, la MINUSTAH surveille plus étroitement les acquisitions et ne garde en compte à la fin de l'exercice que les engagements nécessaires (A/62/720, sect. V.C). **Il rappelle les remarques récentes du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet [A/62/5 (Vol. II), par. 36 à 44] et ses propres observations (A/62/823, par. 6).**

### **Livre de bord sur la consommation de carburant**

38. Au paragraphe 62 du projet de budget (A/62/720), il est indiqué que la Mission a mis en place un système de suivi consistant à entrer les factures d'essence dans le Système électronique de gestion des véhicules, ce qui permet de vérifier par recoupement les consommations de carburant. **Le Comité consultatif souhaite trouver dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10 des renseignements sur l'efficacité et la rentabilité de ce système.**

### **Passage du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au programme de réduction de la violence à base communautaire**

39. Il est rappelé dans le projet de budget qu'au paragraphe 11 de sa résolution 1702 (2006), le Conseil de sécurité a prié la MINUSTAH, agissant en étroite coordination avec le Gouvernement haïtien et les autres parties prenantes, de réorienter ses efforts de désarmement, démobilisation et réintégration en mettant en œuvre un programme complet de lutte contre la violence adaptée aux conditions locales, comprenant notamment une aide aux initiatives visant à améliorer la gouvernance locale et à renforcer l'État de droit, et à offrir des possibilités d'emplois aux anciens membres des bandes et aux jeunes à risque. Le Conseil a réaffirmé cette directive au paragraphe 12 de sa résolution 1743 (2007). Au paragraphe 15 de sa résolution 1780 (2007), il a prié la Mission de continuer à lutter contre la violence communautaire, notamment en appuyant la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et en procédant à l'ouverture d'un registre des armes, à la révision des lois en vigueur en matière d'importation et de détention d'armes et à la réforme du régime des permis de port d'armes.

40. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait élaboré, en collaboration avec ses principaux partenaires et le Gouvernement haïtien, un cadre stratégique faisant le lien entre sécurité et développement grâce à un programme de lutte contre la violence communautaire conçu conjointement avec le PNUD et d'autres partenaires importants. La démarche retenue consiste à prévenir et à réduire la violence en mettant en œuvre un vaste programme de développement. On a communiqué au Comité la répartition des dépenses prévues à ce titre, qui figurent sous la rubrique Services divers pour un montant de 3 381 000 dollars (annexe IV). **Le Comité compte que les responsabilités respectives de la MINUSTAH et des autres membres de l'équipe de pays seront plus précisément définies.**

### **Centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre**

41. Ayant demandé des précisions sur l'organisation et le fonctionnement du centre de reprise après sinistre de la MINUSTAH, hébergé à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) à Saint-Domingue, le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait aucun changement par rapport aux informations qui lui avaient été communiquées lors de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2006/07 (voir A/60/869, par. 74 à 76). On lui a remis un état actualisé des frais administratifs et des dépenses de fonctionnement de cette installation :

(Dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant mensuel</i>	<i>Montant annuel</i>
Frais de fonctionnement du centre, y compris le coût des services administratifs fournis par l'INSTRAW	13 875	166 500
Dépenses d'entretien et de réparation et coût des fournitures (matériaux de construction, fournitures électriques et fournitures pour les installations de sécurité et l'infrastructure)	4 320	51 840
<b>Total</b>	<b>18 195</b>	<b>218 340</b>

**Le Comité consultatif souhaite que les renseignements relatifs au centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre figurent sous une rubrique distincte dans le projet de budget de la MINUSTAH pour 2009/10.**

## V. Conclusion

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 27 du rapport sur l'exécution du budget (A/62/631). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 5 187 000 dollars et les recettes et ajustements divers relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2007, qui s'élèvent à 34 594 200 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée aura déterminées.**

43. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 106 du projet de budget (A/62/720). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 574 916 500 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.**

### *Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/631)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/720)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/823)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 et le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/61/852/Add.15)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/869)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2007/503)
- Résolution 61/284 et 60/18 B de l'Assemblée générale
- Résolutions 1780 (2007), 1743 (2007), 1702 (2006) et 1542 (2004) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/61/5 (vol. II)]

## Annexe I

## Dépenses effectives et prévues de la MINUSTAH : exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> juillet 2007-31 mars 2008			Prévisions au 30 juin 2008				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (2) - (1)	1 <sup>er</sup> avril- 30 juin 2008 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	180 823,8	178 767,4	2 056,4	5 423,6	184 190,9	(3 367,1)	(1,9)	Versement de l'indemnité de subsistance (missions) à des officiers d'état-major, conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale
Police des Nations Unies	47 276,1	40 000,2	7 275,9	13 232,7	53 232,9	(5 956,8)	(12,6)	Augmentation de l'indemnité de subsistance (missions), portée de 203 à 216 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 139 à 150 dollars par la suite, et de l'effectif moyen qui a été de 848 personnes de juillet 2007 à mars 2008 au lieu des 808 prévues
Unités de police constituées	27 344,9	24 992,2	2 352,7	2 352,3	27 344,5	0,4	0,0	
<b>Total partiel</b>	<b>255 444,8</b>	<b>243 759,8</b>	<b>11 685,0</b>	<b>21 008,5</b>	<b>264 768,3</b>	<b>(9 323,5)</b>	<b>(3,6)</b>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	80 746,4	59 816,0	20 930,4	20 262,1	80 078,1	668,3	0,8	Réduction des contributions du personnel et des primes de risque, contrebalancée par l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions), portée de 203 à 216 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 139 à 150 dollars par la suite, et des dépenses communes de personnel
Personnel recruté sur le plan national	24 147,5	15 944,8	8 202,7	6 545,3	22 490,1	1 657,4	6,9	Taux de vacance de postes plus élevés que prévu de juillet 2007 à mars 2008 (28 % au lieu de 25 % pour les administrateurs et 7 % au lieu de 5 % pour les agents des services généraux)

	1 <sup>er</sup> juillet 2007-31 mars 2008			Prévisions au 30 juin 2008				Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)	Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (2) - (1)	1 <sup>er</sup> avril- 30 juin 2008 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)			
Volontaires des Nations Unies	11 500,3	7 636,4	3 863,9	2 751,2	10 387,6	1 112,7	9,7	Taux de vacance de postes plus élevés que prévu de juillet 2007 à mars 2008 (14 % au lieu de 5 %)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 424,5	2 893,1	(468,6)	952,7	3 845,8	(1 421,3)	(58,6)	Taux de vacance de postes moins élevés que prévu de juillet 2007 à mars 2008 (6 % au lieu de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international, et 10 % au lieu de 40 % et 30 %, respectivement, pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national)	
<b>Total partiel</b>	<b>118 818,7</b>	<b>86 290,3</b>	<b>32 528,4</b>	<b>30 511,3</b>	<b>116 801,5</b>	<b>2 017,2</b>	<b>1,7</b>		
<b>Dépenses opérationnelles</b>									
Personnel fourni par des gouvernements	802,0	625,3	176,7	235,1	860,4	(58,4)	(7,3)	Augmentation de l'indemnité de subsistance (missions), portée de 203 à 216 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 139 à 150 dollars par la suite, et taux de vacance de postes moins élevés que prévu de juillet 2007 à mars 2008 (6 % au lieu de 15 %)	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-		
Consultants	284,2	110,7	173,5	160,0	270,7	13,5	4,8		
Voyages	1 175,0	773,5	401,5	398,8	1 172,4	2,6	0,2		
Installations et infrastructures	70 818,6	60 324,3	10 494,3	10 615,2	70 939,5	(120,9)	(0,2)	Dépenses plus importantes que prévu au titre de l'achat de bâtiments préfabriqués, de matériel d'entretien et de travaux d'aménagement pour la création des nouveaux postes frontaliers	
Transports terrestres	11 218,9	11 049,1	169,8	2 358,0	13 407,2	(2 188,3)	(19,5)	Règlement de factures de carburant afférentes à l'exercice précédent et achat d'ambulances en plus grand nombre (5 au lieu de 4) et à un prix plus élevé que prévu	

	<i>1<sup>er</sup> juillet 2007-31 mars 2008</i>			<i>Prévisions au 30 juin 2008</i>				<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (2) - (1)</i>	<i>1<sup>er</sup> avril-30 juin 2008 : dépenses prévues (4)</i>	<i>Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)</i>	<i>Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)</i>	<i>Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)</i>	
Transports aériens	24 260,7	18 950,2	5 310,5	2 220,1	21 170,4	3 090,3	12,7	Effet du retard dans la mise en place de services de sauvetage en cas d'incendie, dû à des problèmes techniques, contrebalancé par la hausse du prix de location des hélicoptères
Transports maritimes ou fluviaux	198,0	180,9	17,1	17,1	198,0	-	-	
Transmissions	28 259,8	23 324,6	4 935,2	2 536,6	25 861,2	2 398,6	8,5	Diminution du coût du matériel de transmission, due pour l'essentiel à la signature d'un contrat-cadre
Informatique	6 952,6	4 628,9	2 323,7	762,3	5 391,2	1 561,4	22,5	Diminution du coût du matériel informatique, due pour l'essentiel à la signature d'un contrat-cadre
Services médicaux	6 315,0	5 740,5	574,5	216,9	5 957,4	357,6	5,7	Diminution due à des besoins en fournitures plus faibles que prévu
Matériel spécial	3 529,6	3 529,6	-	-	3 529,6	-	-	
Fournitures, services et matériel divers	5 294,9	2 938,6	2 356,3	102,0	3 040,6	2 254,3	42,6	Retard dans le lancement du programme de lutte contre la violence communautaire résultant du réaménagement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration
Projets à effet rapide	2 000,0	1 355,6	644,4	644,4	2 000,0	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>161 109,3</b>	<b>133 531,9</b>	<b>27 577,4</b>	<b>20 266,6</b>	<b>153 798,5</b>	<b>7 310,8</b>	<b>4,5</b>	
<b>Total brut</b>	<b>535 372,8</b>	<b>463 581,9</b>	<b>71 790,9</b>	<b>71 786,4</b>	<b>535 368,4</b>	<b>4,4</b>	<b>0,0</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	12 522,5	6 810,5	5 712,0	5 712,0	12 522,5	(0,0)	(0,0)	
<b>Total net</b>	<b>522 850,3</b>	<b>456 771,4</b>	<b>66 078,9</b>	<b>66 074,4</b>	<b>522 845,8</b>	<b>4,5</b>	<b>0,0</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>535 372,8</b>	<b>463 581,9</b>	<b>71 790,9</b>	<b>71 786,4</b>	<b>535 368,4</b>	<b>4,4</b>	<b>0,0</b>	

## Annexe II

### Répartition par facteur de variation des augmentations prévues dans le projet de budget pour 2008/09

<i>Facteurs de variation directement liés au mandat</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Déploiement de 16 navires appartenant aux contingents et dépenses de fret et de carburant connexes	5,5
Augmentation du coût des transports aériens due aux modifications de la flotte	4,4
Création de 24 postes de temporaire (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour des assistants Génie (appui au contrôle frontalier)	0,5
Révision des paramètres budgétaires et ajustements techniques	
Versement d'une indemnité de subsistance (missions) à des officiers d'état-major	5,3
Augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux membres de la Police des Nations Unies, aux agents pénitentiaires et au personnel recruté sur le plan international	5,8
Augmentation des effectifs de la Police des Nations Unies et déploiement de la totalité des effectifs prévus en ce qui concerne les unités de police constituées, les contingents et les agents pénitentiaires	10,0
Modification des effectifs du personnel civil (augmentation de 10 postes pour le personnel recruté sur le plan international, diminution de 7 postes pour le personnel recruté sur le plan national et création de 28 postes de temporaire)	1,5
Hausse du coût des rations, y compris l'effet des fluctuations monétaires	1,3
Relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, y compris l'effet des fluctuations monétaires	3,0
Augmentation des dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international	1,0
Facteurs autres (montant net)	1,4
<b>Total</b>	<b>39,7</b>

## Annexe III

### Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées (exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>				
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	+1	P-5	Assistant spécial du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	Poste provenant de la Section des affaires civiles
	-1	P-4	Assistant spécial du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général	Poste transféré à la Section des affaires civiles
	-			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	+1	D-1	Chef du Bureau intégré	Création
	-1	P-5	Attaché de liaison hors classe	Suppression
	+1	P-3	Fonctionnaire de l'information/rédacteur	Création
	+1			
<b>Composante 1</b>				
Section des affaires civiles	-2	P-5	Chef du Groupe de liaison avec le Parlement (1) et Coordonnateur régional de Jacmel (1)	Postes transférés l'un au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, l'autre au Bureau du Chef de l'appui à la Mission
	+2	P-4	Chef du Groupe de liaison avec le Parlement (1) et Coordonnateur régional de Jacmel (1)	Postes provenant l'un du Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, l'autre du Bureau du Chef de l'appui à la Mission
	-2	P-2	Spécialistes des affaires civiles	Suppression
	-2	SM	Assistants administratifs	Transfert de 1 poste à la Section des services généraux et de 1 autre à la Section des transports
	+4	AN	Spécialistes des affaires civiles	Postes provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire
	-			
<b>Composante 2</b>				
Section de la lutte contre la violence communautaire	-10	AN	Spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression de 5 postes et transfert de quatre postes à la Section des affaires civiles et de 1 poste à la Section des achats

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	-6	GSN	Chauffeurs	Suppression de 2 postes et transfert de 2 postes à la Section des approvisionnements, de 1 poste à la Section des transports aériens et de 1 poste à la Section des transports
	-8	VNU	Spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression de 5 postes et transfert de 2 postes à la Section du génie et de 1 poste à la Section des services généraux
	<u>-24</u>			
<b>Composante 4</b>				
Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement	-1	P-5	Spécialiste de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement	Suppression
<b>Composante 5</b>				
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	+1	P-5	Chef du Groupe du budget	Poste provenant de la Section des affaires civiles
	-1	P-4	Chef du Groupe du budget	Poste transféré à la Section des affaires civiles
	<u>-</u>			
Section des services généraux	+1	SM	Responsable de la cession du matériel	Poste provenant de la Section des affaires civiles
	+1	VNU	Responsable de la cession du matériel	Poste provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire
	<u>+2</u>			
Section des achats	+1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Poste provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire
Section du génie	+1	SM	Spécialiste de la sécurité incendie	Création
	+2	VNU	Assistants chargés de la sécurité incendie	Postes provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire
	+24	GSN (PT)	Assistants Génie	Création de postes de temporaire pour l'appui au contrôle frontalier (3 dans chacune des 8 régions)
	<u>+27</u>			
Section des transports aériens	+3	SM	Deux météorologistes aéronautiques et un spécialiste de la lutte contre l'incendie	Créations
	+1	GSN	Assistant chargé de la lutte contre l'incendie	Poste provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	<u>+4</u>			
Section des transports	+1	SM	Responsable du suivi de la consommation de carburant	Poste provenant de la Section des affaires civiles
	+1	GSN	Assistant chargé du suivi du carburant	Poste provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire
	+20	GSN (PT)	Chauffeurs	Création de postes de temporaire dont les titulaires remplaceront des vacataires
	<u>+22</u>			
Section des approvisionnements	+8	SM	Deux responsables du carburant avion pour les Cayes et le Cap-Haïtien, quatre responsables régionaux du carburant pour les transports maritimes et terrestres, un responsable régional de l'approvisionnement pour les Gonaïves et un assistant chargé de détecter les fraudes sur le carburant	Création
	+2	GSN	Assistants chargés de détecter les fraudes sur le carburant	Postes provenant de la Section de la lutte contre la violence communautaire
	+8	GSN (PT)	Chauffeurs	Création pour une période de 6 mois (juillet-décembre 2008) de postes de temporaire dont les titulaires remplaceront des vacataires, en attendant la signature du nouveau contrat de livraison de carburant
	<u>+18</u>			
<b>Totaux partiels</b>				
Personnel recruté sur le plan international	+10			
Personnel recruté sur le plan national	-7			
Volontaires des Nations Unies	-5			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	+52			
<b>Total</b>	<b>+50</b>			

*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur le plan national; GSN : agent des services généraux recruté sur le plan national; GSN (PT) : agent des services généraux recruté sur le plan national (personnel temporaire autre que pour les réunions); SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies.

## Annexe IV

### Coût des services divers prévus par la MINUSTAH au titre du programme de lutte contre la violence communautaire

<i>Appui aux programmes de réinsertion</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Restauration de 150 personnes par jour, 24 jours par mois pendant 8 mois, dans un centre de formation professionnelle (coût : 4 dollars par personne et par jour)	115 200
Participation des membres de 10 comités locaux, composés chacun de 10 personnes, à des activités d'aide à la réinsertion et à des stages de formation sur la lutte contre la violence organisés dans des centres d'aide à la réinsertion et des centres de lutte contre la violence (6 dollars par personne et par jour, pendant 20 jours)	12 000
Matériel récréatif et pédagogique pour un centre permanent d'aide à la réinsertion	10 000
Appui logistique à la gestion du centre d'aide à la réinsertion	70 000
Enregistrement et suivi de 1 200 bénéficiaires par l'organisation non gouvernementale (ONG) chargée de l'exécution du projet (coût : 48 dollars par bénéficiaire)	57 600
Campagnes locales de promotion des programmes de réinsertion dans 9 zones prioritaires (coût : 10 000 dollars par zone)	90 000
Campagne d'information et de sensibilisation menée au travers de projets réalisés par des ONG locales ou des mouvements associatifs	300 000
Appui à la création d'un registre des armes et à la révision de la législation	150 000
Réinsertion de prisonniers (appui au Groupe pénitentiaire)	150 000
Projets à forte intensité de main-d'œuvre pour la réinsertion d'anciens membres de groupes armés dans les communautés touchées par la violence	2 186 200
Apport d'un appui logistique et financier à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration pour l'aider à mettre en œuvre ses programmes	240 000
<b>Total</b>	<b>3 381 000</b>